



GARE A LA RAGE

Plan d'actions

INTRODUCTION

La France est indemne de rage depuis 2001. Pourtant, ce virus, mortel pour l'être humain et l'animal à l'apparition des premiers symptômes, est encore une réalité dans plus de 110 pays à travers le monde et notamment des pays à fort attrait touristique.

Chaque année, 50 000 personnes décèdent de la rage au niveau mondial. Sur le territoire national, les derniers décès humains ont été causés par une contamination à l'étranger, par contact ou morsure d'un animal infecté.

La Direction régionale et interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France (<https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr>) vous sollicite afin d'informer et de sensibiliser vos administrés, en amont des périodes de congés, principalement les vacances scolaires, afin :

- qu'ils évitent tout contact avec un animal à l'étranger ;
- de les interpeller sur l'interdiction de ramener un animal étranger sur le territoire national ;
- qu'ils soient informés sur les obligations vaccinales et déclaratives lors d'un voyage hors union européenne avec un carnivore domestiques (chien ou chat).

Ce plan d'action a pour but de proposer aux communes un modèle « clé en main » de déploiement de la campagne nationale « Gare à la rage » à destination de leurs administrés.

Chaque commune est libre d'adapter ce plan d'action selon ses contraintes, canaux de communication et ligne éditoriale.

Vous trouverez l'intégralité de la campagne téléchargeable sur notre site internet : Votre DRIA AF -> Publications -> Campagne « Gare à la Rage » <https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/publications-r25.html>

SITE INTERNET

Il vous est proposé, en tenant compte de la structure et de l'optimisation de la navigation de votre site internet, de mettre en avant le sujet « Gare à la Rage » sur la home-page de votre site internet en format :

- Focus
- A la Une
- Actualités

Vous trouverez dans le kit de communication, un visuel d'illustration ainsi que des propositions de texte d'accompagnement sous différents formats : phrase d'accroche, texte introductif, article complet.

La publication doit renvoyer vers la page internet du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, dédiée à la sensibilisation de la rage et aux informations à connaître : <https://agriculture.gouv.fr/gare-la-rage>

RÉSEAUX SOCIAUX

Le kit de communication contient :

- Des visuels reprenant les messages essentiels de la campagne « Gare à la Rage » pouvant être utilisés seuls ou en format carrousel.
 - o Visuel seul : avec la phrase d'accroche
 - o Format carrousel : phrase d'accroche + bonnes pratiques + Image institutionnelle « Gare à la Rage »
- Des propositions de textes d'accompagnement type « posts ». Ces derniers peuvent être modifiés par la commune pour correspondre à la ligne éditoriale municipale.

Les publications « Réseaux sociaux » peuvent être programmées pour une mise en ligne différée, permettant ainsi une intervention uniquement de votre chargé de communication / Community manager.

Vous pouvez publier un post chaque semaine durant toute la période estivale.



JOURNAL MUNICIPAL / REVUE / FEUILLE D'INFORMATION



Proposition de mise en page

Le kit de communication contient :

- Des propositions d'articles, sous différents formats qui peuvent être intégrés tels quels dans vos canaux de communication PRINT. Les différents formats proposés vous offrent ainsi une liberté de publication en tenant compte de vos lignes éditoriales.
- Des visuels d'illustration,
- Un exemple de mise en page.

Calendrier de publication

Idéalement en amont des vacances scolaires ou durant la période estivale :

- Juin, Juillet ou Août
- Octobre
- Décembre

AFFICHAGE



Le kit de communication contient une affiche, imprimable en format A4 ou A3. Elle peut être adaptable à d'autres formats selon vos possibilités d'impression.

Cette affiche a vocation à interpeller vos administrés, lors de leur présence sur des lieux de passage ou d'attente :

- Accueil des mairies,
- Salles/couloirs d'attente,
- Bureaux recevant du public,
- Panneaux d'affichage municipaux,
- Panneaux d'information,
- Et tout autre lieu relevant de l'autorité de votre commune.

Il est vous est également possible de mobiliser d'autres organismes, associations, cabinets médicaux (médecins, dentistes,

lieux de passage comme les

kinésithérapeutes, infirmières...), les commerçants et les locaux des associations sportives.

DECLINAISON PANNEAUX LUMINEUX / PANNEAUX POCKET

Les messages de sensibilisation « Gare à la Rage » peuvent être relayés sur vos panneaux d'affichage lumineux ou encore via l'application Panneaux pockets quand vous en êtes équipés.

Les mises en ligne doivent renvoyer vers le site internet dédié : <https://agriculture.gouv.fr/gare-la-rage>

Les messages-clés, présents dans le kit de communication :

- La rage existe encore dans plus de 100 pays à travers le monde ;
- En France, les cas de rage proviennent tous d'animaux contaminés à l'étranger ;
- Pensez à faire vacciner votre animal contre la rage lors de vos déplacements à l'étranger ;
- Une fois les symptômes apparus, la rage est toujours mortelle, pour l'animal et pour l'être humain ;
- Voyageurs, ne ramenez pas un animal d'un pays touché par la rage.

DATE UTILE

28 septembre : journée mondiale contre la rage

Cette date spécifique offre une occasion supplémentaire pour relayer la campagne.

UNE QUESTION ?

Contactez la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

M. Félix ROUSSEAU

Chargé de communication

felix.rousseau@agriculture.gouv.fr – 06 78 59 49 34